



**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

**Modifie et remplace, pour cause d'erreur matérielle, la décision 604 BIS/2023 visée en Préfecture
le 24/01/2024**

**En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au
Président une partie des attributions de l'organe délibérant, et des délibérations modificatives n°
66/2022 et 88/2022 (Point 12 : décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une
durée n'excédant pas douze ans).**

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer :

Pour l'hôtel d'entreprises de la Résidence Philippe, une convention d'occupation précaire avec la
société BOUQUET Laetitia, concernant la location du bureau 2.5 d'une superficie de 16,48 m², au
montant de 306,53 € TTC. Cette convention prend effet le 18 décembre 2023 pour une durée de 12
mois.

Fait à Jonzac,
Le 29 JAN. 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex**